

COMPTE RENDU REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NERS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Ners, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice PUPET, Président.

PRESENTS : Patrice PUPET, Isabelle ARCIDIACO, Grégoire COULET, Martine FRANKEL, Jacky VIALLET, Anne GESSELLE, Véronique RAPARII, Nathalie EVESQUE.

ABSENTS EXCUSES : Christine MARTINEZ, Alain APARISI, Fanny CHACON.

ABSENTS :

Madame Christine MARTINEZ a donné procuration à Monsieur Jacky VIALLET.
Monsieur Alain APARISI a donné procuration à Monsieur Patrice PUPET.
Madame Fanny CHACON a donné procuration à Madame Anne GESSELLE.

Madame Isabelle ARCIDIACO est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h00 suivant ordre du jour.

Monsieur Patrice PUPET, Président, ouvre la séance. Il lit le compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé par les membres présents.

1 – Election d'un vice-président – DCCAS20260401

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;
Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

1 seule candidature : Mme Anne GESSELLE

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Madame Anne GESSELLE obtient 11 (onze) voix

- Madame Anne GESSELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente.

2 – Approbation du compte financier unique 2025 – DCCAS20260402

Madame Anne GESSELLE, Vice-Présidente, prend la présidence de la séance uniquement pour l'examen du Compte Financier Unique.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2023.10.01 du 23 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Ners ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Ners ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, le Président du CCAS, n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de NERS.

3 – Constatation et affectation du résultat de l'exercice 2025 – DCCAS20260403

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice PUPET, à l'unanimité,

- Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
Investissement	0.00 €		0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	4 589.78 €	0.00 €	+ 346.58 €	4 936.36 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

- **Décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	4 936.36 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 936.36 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter	0.00 €

4 – Vote du budget primitif 2026 - DCCAS20260404

Monsieur Patrice PUPET, Président du CCAS de Ners, présente le budget primitif 2026 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 12 366.36 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	5 160.00	11 POUR
65	Autres charges de gestion courante	7 206.36	11 POUR
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		12 366.36	11 POUR
RECETTES			
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 936.36	11 POUR
70	Vente de produits, prestations de service	80.00	11 POUR
74	Dotations, subventions et participations	7 350.00	11 POUR
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		12 366.36	11 POUR

Après délibération, le Conseil d'Administration du CCAS vote à l'unanimité le budget 2026 ainsi présenté.

La séance est levée à 18h20.

Vu Le président,
Patrice PUPET



Vu Le secrétaire de séance,
Isabelle ARCIDIACO

